

<http://www.ujfp.org/spip.php?article8124>



Intervention de André Rosevèque au rassemblement en soutien à la Zone libre de Cenon



L'UJFP en action - Les plumes de l'UJFP -
Date de mise en ligne : mercredi 21 octobre 2020

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Dimanche 18 octobre 2020

J'interviens ici au nom de l'Union Juive française pour la paix.

Je voudrais en quelques mots vous dire pourquoi.

Si beaucoup d'entre nous sont vivants aujourd'hui, c'est parce que nos parents, nos grand-parents, nous-mêmes parfois, avons survécu au génocide des Juifs comme des Tziganes, grâce à mille petits gestes de soutien pour les sauver des rafles que la police française assurait pour le compte des autorités d'occupation.

Mais tous ceux qui participaient à la chaîne des complicités se sont défendus d'une quelconque responsabilité. On ne savait pas, disait le fonctionnaire qui tenait à jour le fichier des Juifs, à quoi ce fichier allait servir. On ne savait pas disait celui qui transmettait la liste à l'autorité supérieure. On exécute les ordres, disait celui qui expropriait le commerçant ou fermait le cabinet du médecin. Je n'ai fait que mon travail, dit le Secrétaire général de la Préfecture de Bordeaux Maurice Papon

Heureusement, il y a eu des centaines de milliers d'habitants de notre pays qui, sans être des héros, sans souvent en tirer fierté, sans vouloir souvent sortir de l'anonymat, ont facilité le passage de la ligne de démarcation à l'un, fourni des tickets d'alimentation à l'autre, aidé à l'établissement de faux papiers, hébergé quelques temps l'un ou l'autre, etc.

Rien à voir avec la situation d'aujourd'hui, me dira-t-on. C'est à voir.

Il y a aujourd'hui des dizaines de milliers de personnes dans notre pays qui sont en insécurité car, sans papiers ou en situation régulière, on ne leur permet pas de vivre à l'abri. Il y a des enfants obligés de dormir dans la rue. Et si certains sont ici c'est parce que dans le pays d'où ils viennent leur vie est en danger.

Heureusement, ils peuvent bénéficier souvent d'un peu d'aide, insuffisante, de particuliers et d'associations, comme pour la Zone libre.

Les exilés, les migrants, les sans papiers demandent ce qui devrait aller de soi, un minimum : la régularisation et un logement décent. Aujourd'hui les squats sont le dernier recours pour ne pas mourir dans la rue après avoir échappé à la mort dans le parcours depuis leur pays.

Mais

Mais l'État ne respecte pas ses obligations de mettre à l'abri tous ceux qui vivent dans ce pays.

Pire.

L'État empêche ceux qui fuient des dictatures d'être accueillis dans un pays où leur asile est en principe un droit.

Pire

Mehmet Yalçın, un militant pour les droits de la population kurde, a été arrêté mardi à son domicile de Bordeaux et transféré dans le centre de rétention de Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne) d'où il a été expulsé vers la Turquie. Il y est aujourd'hui en prison, et les rapports des organisations de défense des droits humains ont publié maints rapports sur

les conditions de détention en Turquie.

Je voudrais m'adresser solennellement à Madame la Préfète de Gironde et Nouvelle Aquitaine.

En vous faisant le relais de l'expulsion de Mehmet Yalcin, vous vous êtes faite complice de ce qu'il risque de subir dans les geôles de Erdogan.

En faisant participer la force publique à l'expulsion du territoire de personnes dont vous ne pouvez pas ignorer qu'ils risquent leur vie en étant renvoyés vers le pays qu'ils ont dû quitter, vous vous faites complice de ce qui risque de leur arriver.

En faisant participer la force publique sous votre autorité à l'expulsion des squats, qu'il s'agisse de personnes en situation dite « régulière » en en situation autre, sans vous assurer qu'ils vont pouvoir bénéficier d'un abri pérenne, sans vous assurer que les enfants vont pouvoir continuer la scolarité qu'ils ont engagée, vous vous faites complice du refus de l'État d'assumer ses responsabilités vis-à-vis de tous les humains qui vivent sur son territoire.

Attention, je ne fais pas d'amalgame entre ce que fait la préfecture d'aujourd'hui avec hier et la complicité de crime contre l'humanité qu'est l'extermination.

Mais l'attitude d'une partie de l'opinion publique comme celle de l'État, la passivité des uns et l'action des autres, sont tout à fait comparables à ce que l'on a vécu sous le pétainisme. Le crime de papier, le crime de bureau, même s'il n'est pas en l'espèce crime contre l'humanité, n'en est pas moins un crime ou une complicité de crime, par les moyens employés et les effets sur les victimes connus de leurs auteurs.

André Rosevègue